



Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and
Telecommunications Commission

Canada



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Numéro de catalogue : BC9-42F-PDF
ISSN: 2818-6109

A moins d’avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l’administrateur du droit d’auteur du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l’affranchissement du droit d’auteur de la Couronne en communiquant avec :

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
Gatineau (Québec)
Canada
K1A 0N2
Tél. : 819-997-0313
Ligne sans frais : 1-877-249-2782 (au Canada seulement)
[Soumettre une demande à la E-Bibliothèque du CRTC](#)

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 2025

Also available in English

Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 du CRTC (mis à jour en janvier 2025). Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD du CRTC au cours de l'exercice 2024-2025.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD du CRTC et dans le rapport sur la SMDD 2024 à 2025.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle du CRTC rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.



Engagements du CRTC





OBJECTIF 8 : FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA

Le contexte de la SFDD :

Le CRTC joue un rôle important pour ce qui est de soutenir un accès de qualité, abordable et haute vitesse à Internet et à la téléphonie mobile pour tous les Canadiens. Pour ce faire, le CRTC reste déterminé à offrir un plus grand choix aux Canadiens qui souhaitent obtenir des services Internet plus rapides à des prix plus bas et à maintenir des incitatifs pour que les entreprises investissent dans des réseaux de haute qualité. Le Fonds pour la large bande du CRTC soutient l’élargissement de l’accès aux régions mal desservies du pays. Le CRTC franchit aussi une étape majeure pour aider à rendre les services Internet plus fiables et abordables pour les résidents du Grand Nord. Il a également mis en place des mesures en vue de garantir que les services mobiles sans fil répondent mieux aux besoins des Canadiens en situation de handicap.

Thème de la cible : La connectivité au Canada

Cible : D’ici 2030, faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des services à large bande à des vitesses d’au moins 50 Mb/s en aval et 10 Mb/s en amont (ministre du Développement économique rural)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Investir dans la large bande partout au Canada	Continuer à contribuer à l'amélioration de l'accès à des services sans fil mobiles et Internet haute vitesse au Canada dans les zones mal desservies grâce au Fonds pour la large bande du CRTC. Programme : Les Canadiens bénéficient de services de communication de calibre mondial.	Indicateur de rendement : Pourcentage de ménages ayant accès à un service fixe d'accès Internet à large bande à des vitesses d'au moins 50 mégabits par seconde (Mb/s) en téléchargement et 10 Mb/s en téléversement (50/10) avec la possibilité d'un plan de données illimité. Point de départ : 91,9 % des ménages en 2022-2023 (hors couverture satellite). Cible : 100 % d'ici à décembre 2031.	Le Fonds pour la large bande du CRTC contribue à renforcer les capacités en matière de large bande au Canada en comblant les lacunes en matière de connectivité dans les zones mal desservies. Il s'agit notamment d'améliorer l'accès à des services sans fil mobiles et Internet haute vitesse fiables et abordables dans les foyers et les entreprises du Canada, ainsi que le long des routes principales dans les collectivités rurales et éloignées. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables. <i>Indicateur du CIC :</i> 9.3.1 Proportion des ménages qui ont accès à des services Internet à large bande à des vitesses de 50/10 Mb/s. <i>Objectif du CIC :</i> 9.3.1 D'ici à 2026, 98 % des foyers et des petites entreprises du Canada auront accès à des vitesses Internet de 50 Mb/s en téléchargement/10 Mb/s en amont,	Résultat de l'indicateur : 96 % en décembre 2024 Notes : Les résultats de l'indicateur pour l'accès Internet à large bande excluent les données sur la couverture de l'accès aux services fixes sans fil qui sont en cours d'évaluation. En 2024-2025, le CRTC s'est engagé à verser plus de 350 millions de dollars à deux projets qui desservent les communautés inuites. Le premier permettra pour la première fois d'amener Internet haute vitesse par fibre dans quatre communautés inuites éloignées (soutenant ainsi plus de 4 000 ménages et plus de 80 institutions essentielles) au Nunavut. Le deuxième projet permettra d'amener Internet haute vitesse par fibre à cinq communautés inuites (soutenant ainsi plus de 700 ménages et 40 institutions essentielles) dans le Nord du Québec, qui sont toutes des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le CRTC a également accordé des fonds à des projets qui amélioreront le service de

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			l'objectif étant de connecter tous les Canadiens à ces vitesses d'ici à 2030.	téléphonie cellulaire le long de près de 100 kilomètres de routes principales à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec et en Ontario, ainsi qu'à cinq projets qui permettront d'acheminer Internet haute vitesse par fibre dans les communautés rurales du Manitoba, de la Colombie-Britannique et du Yukon.
Investir dans la large bande partout au Canada	Continuer à contribuer à l'amélioration de l'accès à des services sans fil mobiles et Internet haute vitesse au Canada dans les zones mal desservies grâce au Fonds pour la large bande du CRTC. Programme : Les Canadiens bénéficient de services de communication de calibre mondial.	Indicateur de rendement : Pourcentage de ménages ayant accès à la technologie mobile sans fil la plus récente. Point de départ : 99,4 % des ménages ont accès à la technologie LTE (évolution à long terme) ou à un niveau supérieur en 2022-2023. La LTE est actuellement la dernière technologie mobile sans fil généralement déployée. Cible : 100 % d'ici à décembre 2026.	Le Fonds pour la large bande du CRTC contribue à renforcer les capacités en matière de large bande au Canada en comblant les lacunes en matière de connectivité dans les zones mal desservies. Il s'agit notamment d'améliorer l'accès à des services sans fil mobiles et Internet haute vitesse fiables et abordables dans les foyers et les entreprises du Canada, ainsi que le long des routes principales dans les collectivités rurales et éloignées. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables. <i>Objectif du CIC :</i> 9.4.1 Proportion des Canadiens qui ont accès à la technologie	Résultat de l'indicateur : 99,5 % en décembre 2024

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			sans fil mobile généralement déployée la plus récente.	

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 8 – Travail décent et croissance économique

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation du CRTC soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Fonds pour la large bande Le CRTC a amorcé une instance en vue d’examiner et de mettre à jour la politique du Fonds pour la large bande , compte tenu des changements intervenus dans le paysage du financement depuis l’établissement de la politique. Il s’agit notamment d’améliorer la rapidité et l’efficacité du processus de financement et d’étudier les moyens de fournir de meilleurs services Internet et sans fil aux collectivités rurales et éloignées, ainsi qu’aux communautés autochtones.	Le Fonds pour la large bande contribue à l’avancement de ce qui suit : L’ambition canadienne du CIC : « Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables. »	En 2024-2025, le CRTC a terminé la première phase de son instance publique en vue d’examiner et à améliorer le Fonds pour la large bande, ce qui aidera à connecter plus rapidement et plus facilement les Canadiens aux services Internet haute vitesse et aux services de téléphonie cellulaire. Le CRTC a apporté trois améliorations clés au Fonds pour la large bande. Premièrement, le CRTC a facilité le dépôt d’une demande et a accéléré l’évaluation des projets. Deuxièmement, le CRTC s’est efforcé de mieux soutenir les demandeurs et les communautés autochtones, ainsi que les projets dirigés par des Autochtones. Troisièmement, le CRTC a amélioré la façon dont il détermine les régions admissibles au financement, ce qui permet aux demandeurs potentiels de cerner plus facilement les communautés les plus difficiles à joindre afin qu’elles puissent être connectées plus rapidement.



OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

Le CRTC est déterminé à faire progresser la réconciliation avec les Autochtones et à réduire les inégalités. Grâce à des politiques internes en vue d'accroître l'emploi des Autochtones et à mieux soutenir les employés autochtones, le CRTC continue de supprimer les obstacles. Le CRTC encourage également la diversité, l'équité et l'inclusion pour les groupes dignes d'équité en matière d'emploi. Par exemple, le nouveau volet « parrainage » du programme de mentorat du CRTC soutient le perfectionnement du leadership des membres des groupes visés par l'équité en matière d'emploi et des groupes dignes d'équité à l'échelon EX moins un, qui aspirent à occuper des postes de direction. Le CRTC a lancé sa première cohorte de jumelages mentors-mentorés en 2022.

Le CRTC s'est également engagé à éliminer les obstacles et à faciliter l'accessibilité dans son Plan sur l'accessibilité pour 2023-2025. Tout en continuant à mettre en œuvre les mesures énoncées dans son plan, le CRTC a l'intention d'identifier de nouveaux obstacles, d'éliminer les obstacles déjà identifiés et de prévenir l'apparition de nouveaux obstacles.

Le CRTC s'efforce d'améliorer sa mobilisation auprès des communautés et des gouvernements autochtones. Il s'agit notamment d'une consultation et d'une mobilisation permanentes dans le cadre de son examen des services Internet et téléphoniques dans le Grand Nord et de l'élaboration conjointe d'une nouvelle politique de radiodiffusion autochtone ancrée dans l'autodétermination. Afin de favoriser une mobilisation continue et pertinente avec les communautés et les organisations autochtones, ainsi qu'avec les Autochtones eux-mêmes, le CRTC met en place une équipe spécialisée dédiée à ce rôle. Cette équipe sera dirigée par des Autochtones et élaborera conjointement les approches du CRTC en matière de mobilisation avec les partenaires autochtones.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	Fournir une formation obligatoire portant sur les compétences culturelles autochtones. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage d'employés ayant suivi une formation portant sur les compétences culturelles autochtones. Point de départ : 23 % des employés en octobre 2023. Cible : Augmentation annuelle progressive du taux d'achèvement des formations obligatoires par les employés afin d'atteindre un taux d'achèvement de 90 % d'ici à avril 2026.	Les fonctionnaires sont dans une position unique pour aider à établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones du Canada. Cette action encourage les employés de la fonction publique à accroître leurs compétences culturelles et leur sensibilisation à l'égard des enjeux relatifs aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au Canada. Cette action contribue au développement des connaissances et des compétences culturelles nécessaires à la mise en œuvre de la déclaration des Nations Unies. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CMI :</i> 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	Résultat de l'indicateur : 69,9 % à partir de mars 2025 Notes : Le CRTC est passé de 38,75 % des employés ayant suivi la formation en janvier 2024 à 69,9 % en mars 2025. La formation portant sur les compétences culturelles autochtones fait partie des priorités de formation du CRTC établies pour 2025-2026 afin d'attirer davantage l'attention sur son achèvement pour atteindre son objectif de 100 % d'achèvement d'ici avril 2026.

Thème de la cible : Prendre des mesures contre les inégalités

Cible : Chaque année, la fonction publique fédérale atteint ou dépasse la disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres d’une minorité visible (président du Conseil du Trésor)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Favoriser la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans la fonction publique fédérale	Sensibiliser aux questions d'accessibilité et à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage d'employés ayant suivi la formation obligatoire portant sur l'accessibilité. Point de départ : 24,83 % des employés en septembre 2023. Cible : 80 % des employés d'ici le 30 juin 2024. Cet objectif doit être maintenu jusqu'à la fin de l'année 2027.	La sensibilisation aux enjeux en matière d'accessibilité et à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation contribuera à éliminer les préjugés et les obstacles auxquels se heurtent les employés en situation de handicap et les personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi au sein de l'administration fédérale. Les objectifs ou ambitions pertinents: <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens vivent à l'abri de la discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Cibles du CMI :</i> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines,	Résultat de l'indicateur: 88 % à partir de mars 2025 Notes : Le CRTC est passé de 80,20 % des employés ayant suivi la formation en mars 2024 à 88 % en mars 2025. Cette amélioration est le résultat d'efforts ciblés pour faire en sorte que les nouveaux employés suivent la formation obligatoire. Après le succès d'une initiative de promotion à grande échelle au début de 2024, le CRTC continue d'accorder la priorité à cette formation, en particulier pour les nouveaux employés. Le maintien de ces objectifs demeure une priorité organisationnelle pour 2025-2026.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			de leur religion ou de leur statut économique ou autre. 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	
Favoriser la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans la fonction publique fédérale	Sensibiliser aux questions d'accessibilité et à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage de spécialistes fonctionnels ayant suivi la formation obligatoire portant sur l'accessibilité. Point de départ : 13 % des spécialistes fonctionnels en septembre 2023. Cible : 90 % des spécialistes fonctionnels d'ici le 31 mars 2025. Cet objectif doit être maintenu jusqu'à la fin de l'année 2027.	La sensibilisation aux enjeux en matière d'accessibilité et à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation contribuera à éliminer les préjugés et les obstacles auxquels se heurtent les employés en situation de handicap et les personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi au sein de l'administration fédérale. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens vivent à l'abri de la discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Cibles du CMI :</i> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique,	Résultat de l'indicateur : 83 % à partir de mars 2025 Notes : Le CRTC est passé de 80,6 % des spécialistes fonctionnels ayant suivi la formation en mars 2024 à 83 % en mars 2025. Cette amélioration est le résultat d'efforts ciblés pour faire en sorte que les nouveaux employés suivent la formation obligatoire. Le CRTC a continué d'avoir un nombre élevé de nouveaux employés en cours d'intégration qui étaient en train de suivre cette formation obligatoire. Le CRTC s'engage à atteindre rapidement cet objectif.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Faire progresser la réconciliation avec les peuples Autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités** » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Accroître l'emploi des Autochtones dans la fonction publique fédérale	Prendre des mesures actives pour accroître la représentation autochtone, notamment en tenant compte des objectifs de diversité du CRTC pour les peuples autochtones dans toutes les embauches, en veillant à ce que les responsables de l'embauche connaissent les répertoires disponibles axés sur les peuples autochtones, en continuant d'explorer de nouvelles stratégies de recrutement pour les peuples autochtones et en soutenant l'exception de la présence sur place, qui permet aux employés autochtones dont la localisation est essentielle à leur identité de travailler à partir de leur communauté. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Les lacunes en matière de représentation des populations autochtones dans l'ensemble sont progressivement réduites et éliminées d'ici 2030. Point de départ : Le taux de représentation global du CRTC au 1^{er} juillet 2023 est de 4,01 %. Cible : Atteindre les objectifs progressifs du CRTC en matière de représentation des peuples autochtones afin de parvenir à un taux de représentation à long terme supérieur à 2 points de pourcentage de la disponibilité au sein de la population active (DPA) à tous les niveaux au plus tard en 2030. Dans un premier temps, l'accent est mis sur l'atteinte de la DPA pour ensuite étendre la cible pour l'ensemble du CRTC, afin de constituer des bassins diversifiés qui permettront d'atteindre des objectifs similaires au niveau de la direction.	Les inventaires pertinents de la Commission de la fonction publique et les nouvelles initiatives de recrutement axées sur les peuples autochtones seront mis à profit dans la mesure du possible. Les gestionnaires d'embauche seront tenus au courant des options permettant d'atteindre les objectifs de diversité dans leur secteur et pour l'ensemble du CRTC. L'exception relative à la présence sur place permettra au CRTC d'embaucher des autochtones de l'extérieur de la région de la capitale nationale sans les obliger à déménager. Cette mesure contribuera à augmenter le nombre de candidats autochtones potentiels pour un poste tout en permettant de préserver leur identité culturelle. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cibles du CMI :</i> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	Résultat de l'indicateur: 4,41 % à partir de mars 2025 Notes : Le CRTC est passé d'un taux de représentation de 4,38 % en mars 2024 à un taux de 4,41 % en mars 2025. Le taux de DPA pour 2024-2025 était de 2,6 %. Le taux de représentation du CRTC était supérieur à la disponibilité au sein de la population active tout au long de 2024-2025.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	
Accroître l'emploi des Autochtones dans la fonction publique fédérale	Prendre des mesures actives pour accroître la représentation autochtone, notamment en tenant compte des objectifs de diversité du CRTC pour les peuples autochtones dans toutes les embauches, en veillant à ce que les responsables de l'embauche connaissent les répertoires disponibles axés sur les peuples autochtones, en continuant d'explorer de nouvelles stratégies de recrutement pour les peuples autochtones et en soutenant l'exception de la présence sur place, qui permet aux employés autochtones dont la localisation est essentielle à leur identité de travailler à partir de leur communauté. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Les lacunes en matière de représentation des populations autochtones sur le plan de la direction sont progressivement réduites et éliminées d'ici 2030. Point de départ : Le taux de représentation sur le plan des cadres au 1 ^{er} juillet 2023 est de 2,63 %. Cible : Atteindre les objectifs progressifs du CRTC en matière de représentation des peuples autochtones afin de parvenir à un taux de représentation à long terme supérieur à 2 points de pourcentage de la disponibilité au sein de la population active (DPA) à tous les niveaux au plus tard en 2030. Dans un premier temps, l'accent est mis sur l'atteinte de la DPA pour ensuite étendre la cible pour l'ensemble du CRTC, afin de constituer des bassins diversifiés qui permettront	Les inventaires pertinents de la Commission de la fonction publique et les nouvelles initiatives de recrutement axées sur les peuples autochtones seront mis à profit dans la mesure du possible. Les gestionnaires d'embauche seront tenus au courant des options permettant d'atteindre les objectifs de diversité dans leur secteur et pour l'ensemble du CRTC. L'exception relative à la présence sur place permettra au CRTC d'embaucher des autochtones de l'extérieur de la région de la capitale nationale sans les obliger à déménager. Cette mesure contribuera à augmenter le nombre de candidats autochtones potentiels pour un poste tout en permettant de préserver leur identité culturelle. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cibles du CMI :</i> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et	Résultat de l'indicateur: 4,76 % à partir de mars 2025 Notes : Le CRTC est passé d'un taux de représentation de 2,5 % en mars 2024 à un taux de 4,76 % en mars 2025. Le taux de représentation s'est amélioré en 2024-2025, mais le CRTC poursuit ses efforts afin d'atteindre son objectif pour 2030.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		d'atteindre des objectifs similaires au niveau de la direction.	favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	
Mettre en œuvre le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+	Déterminer les taux de représentation des employés 2ELGBTQI+ au CRTC grâce au nouveau formulaire d'auto-identification. Fixer des objectifs en vue d'éliminer les écarts de représentation au sein du CRTC. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Suivant l'établissement par le SCT d'une base de référence pour les taux de représentation fédérale, le CRTC fixera des objectifs internes afin d'éliminer les écarts de représentation à l'échelle de l'organisation et des cadres. Point de départ : Les taux de représentation des employés 2ELGBTQI+ au CRTC sont inconnus. Une stratégie de mesure est en cours d'élaboration.	Assurer la représentation des employés 2ELGBTQI+ et soutenir leur perfectionnement professionnel réduiront certains des préjugés et des obstacles auxquels les employés 2ELGBTQI+ sont confrontés, ce qui contribuera à éliminer l'inégalité. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens vivent à l'abri de la discrimination et les inégalités sont réduites.	Résultat de l'indicateur : Les taux de représentation des personnes 2ELGBTQI+ demeurent inconnus. Notes : Les taux de représentation des personnes 2ELGBTQI+ n'ont pas été établis en raison du retard dans le lancement du nouveau formulaire d'auto-identification de la fonction publique.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		Cible : À déterminer une fois la base de référence établie.	<i>Cibles du CMI :</i> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	
Mettre en œuvre le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+	Inclure les employés 2ELGBTQI+ dans les programmes d'inclusion et de perfectionnement professionnel qui ciblent les membres des groupes visés par l'équité en matière d'emploi (EE) et les groupes dignes d'équité. Cerner et remédier à tout enjeu ayant une incidence négative sur les employés 2ELGBTQI+ sur le lieu de travail. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Le CRTC examinera les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2024 propres aux employés 2ELGBTQI+ et élaborera un plan d'action pour remédier aux problèmes identifiés. Point de départ : Les résultats propres aux employés 2ELGBTQI+ ne sont pas identifiés.	Soutenir le développement professionnel des employés 2ELGBTQI+ aidera à réduire certains des préjugés et des obstacles auxquels ils sont confrontés et contribuera à éliminer l'inégalité. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens vivent à l'abri de la discrimination et les inégalités sont réduites.	Résultat de l'indicateur : Les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2024 ont montré que les employés 2ELGBTQI+ du CRTC avaient des préoccupations similaires à celles de leurs homologues qui ne font pas partie de ce groupe, et qu'ils avaient soulevé des points particuliers quant à la santé mentale, au stress au travail, et au leadership.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		Cible : À déterminer lorsque les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2024 seront connus.	<i>Cibles du CMI :</i> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	Notes : Le CRTC répondra aux préoccupations exprimées dans le SAFF par l'élaboration d'une stratégie de bien-être en milieu de travail pour le CRTC, en insistant sur la santé mentale et l'engagement de la direction.
Favoriser l'accessibilité et les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap	Comblar les lacunes en matière d'accessibilité dans les systèmes et outils technologiques internes actuels. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Un plan de travail visant à rendre accessibles les outils inaccessibles est élaboré. Point de départ : Il n'y a pas de plan de travail. Cible : D'ici le 31 décembre 2024.	Des systèmes et des outils technologiques internes accessibles réduiront certains des préjugés et des obstacles auxquels les employés en situation de handicap sont confrontés et contribueront à accroître la représentation des employés en situation de handicap au sein du CRTC. Ces outils soutiendront également leur perfectionnement professionnel. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC:</i> Les Canadiens vivent à	Résultat de l'indicateur : Un plan de travail pour rendre accessibles les applications et outils inaccessibles a été élaboré, lancé et mis en œuvre.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			l'abri de la discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Cibles du CMI : 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</i> 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	
Favoriser l'accessibilité et les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap	Comblar les lacunes en matière d'accessibilité dans les systèmes et outils technologiques internes actuels. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Un répertoire des outils, des ressources et des possibilités de formation est créé et promu auprès des spécialistes fonctionnels et des prestataires de première ligne. Point de départ : Il n'y a pas de répertoire.	Des systèmes et des outils technologiques internes accessibles réduiront certains des préjugés et des obstacles auxquels les employés en situation de handicap sont confrontés et contribueront à accroître la représentation des employés en situation de handicap au sein du CRTC. Ces outils soutiendront également leur perfectionnement professionnel.	Résultat de l'indicateur : Un répertoire des outils, des ressources et des possibilités de formation a été mis à la disposition de tous les employés. Notes : Le répertoire est disponible sur le site intranet du CRTC. Il est continuellement mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux outils, et de

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		Cible : Au plus tard le 31 mars 2025.	Les objectifs ou ambitions pertinents: <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens vivent à l'abri de la discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Cibles du CMI :</i> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	nouvelles ressources et possibilités de formation deviennent disponibles. Le champion de l'accessibilité fait la promotion des nouveaux outils au fur et à mesure qu'ils sont mis à disposition au moyen d'une communication interne continue. Le Bureau de service en TI du CRTC fournit aux employés des logiciels pour faciliter l'accessibilité comme Tint and Track, Nuance Dragon Professional, Microsoft Ease of Access, les plugiciels de Microsoft Teams pour le sous-titrage codé, Antidote, JAWS, etc.
Favoriser l'accessibilité et les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap	Sensibiliser les cadres supérieurs et les responsables du recrutement à l'existence de viviers et de bassins de candidats partiellement qualifiés en situation de handicap de la Commission de la fonction publique (CFP), aux objectifs de diversité	Indicateur de rendement : Les écarts de représentation des personnes en situation de handicap à l'échelle de l'organisation sont éliminés. Point de départ : Le taux de représentation des personnes en situation	Les cadres supérieurs et les gestionnaires d'embauche qui connaissent l'existence de viviers et de répertoires particuliers sont plus enclins à les utiliser. La connaissance des objectifs et des écarts en matière de diversité contribuera également à	Résultat de l'indicateur : 9,96 % à partir de mars 2025 Notes : Le CRTC est passé d'un taux de représentation de 7,94 % en mars 2024 à un taux de 9,96 % en mars 2025.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	et aux domaines dans lesquels il existe des lacunes. Programme : Services internes	de handicap au CRTC au 1^{er} juillet 2023 est de 7,67 %. Cible : Atteindre les objectifs progressifs du CRTC en matière de représentation des personnes en situation de handicap afin de parvenir à un taux de représentation à long terme supérieur à 2 points de pourcentage de la DPA à tous les niveaux au plus tard en 2030. Dans un premier temps, l'accent est mis sur l'atteinte de la DPA pour ensuite étendre la cible pour l'ensemble du CRTC, afin de constituer des bassins diversifiés qui permettront d'atteindre des objectifs similaires au niveau de la direction.	l'embauche d'un plus grand nombre d'employés en situation de handicap. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens vivent à l'abri de la discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Cibles du CMI :</i> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	La représentation globale des personnes en situation de handicap a dépassé les résultats attendus pour 2024-2025. Des progrès ont été réalisés en maintenant l'accent sur la déstigmatisation, les objectifs d'équité en emploi, l'élimination des préjugés dans les méthodes d'évaluation du personnel, ainsi que des communications ciblées soulignant l'importance de l'auto-identification. Les objectifs de diversité et de promotion du CRTC sont en place jusqu'en 2027; l'objectif est de dépasser de 2 % les cibles de DPA.
Favoriser l'accessibilité et les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap	Sensibiliser les cadres supérieurs et les responsables du recrutement à l'existence de viviers et de bassins de candidats partiellement qualifiés en situation de	Indicateur de rendement : Les écarts de représentation des personnes en situation de handicap à l'échelle de la direction sont éliminés.	Les cadres supérieurs et les gestionnaires d'embauche qui connaissent l'existence de viviers et de répertoires particuliers sont plus enclins à les utiliser. La connaissance	Résultat de l'indicateur : 7,14 % à partir de mars 2025

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	handicap de la Commission de la fonction publique (CFP), aux objectifs de diversité et aux domaines dans lesquels il existe des lacunes. Programme : Services internes	Point de départ : Le taux de représentation des personnes en situation de handicap à l'échelle de la direction au 1^{er} juillet 2023 est de 5,26 %. Cible : Atteindre les objectifs progressifs du CRTC en matière de représentation des personnes en situation de handicap afin de parvenir à un taux de représentation à long terme supérieur à 2 points de pourcentage de la DPA à tous les niveaux au plus tard en 2030. Dans un premier temps, l'accent est mis sur l'atteinte de la DPA pour ensuite étendre la cible pour l'ensemble du CRTC, afin de constituer des bassins diversifiés qui permettront d'atteindre des objectifs similaires au niveau de la direction.	des objectifs et des écarts en matière de diversité contribuera également à l'embauche d'un plus grand nombre d'employés en situation de handicap. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens vivent à l'abri de la discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Cibles du CMI :</i> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	Notes : Le CRTC a maintenu une représentation supérieure à 7 % tout au long de 2024-2025 et a dépassé le taux de DPA de 5,4 %. Les objectifs de diversité et de promotion du CRTC sont en place jusqu'en 2027; l'objectif est de dépasser de 2 % les cibles de DPA.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Favoriser l'accessibilité et les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap	Sensibiliser les cadres supérieurs et les responsables du recrutement à l'existence de viviers et de bassins de candidats partiellement qualifiés en situation de handicap de la Commission de la fonction publique (CFP), aux objectifs de diversité et aux domaines dans lesquels il existe des lacunes. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Le CRTC atteint l'objectif qu'il s'est fixé afin de respecter l'engagement du gouvernement du Canada d'embaucher 5 000 nouveaux fonctionnaires en situation de handicap d'ici à la fin de 2025. Point de départ : 28,57 % de son objectif d'embauche de nouveaux fonctionnaires en situation de handicap en 2021-2022. Cible : Embaucher 19 nouveaux employés en situation de handicap d'ici à 2025.	Les cadres supérieurs et les gestionnaires d'embauche qui connaissent l'existence de viviers et de répertoires particuliers sont plus enclins à les utiliser. La connaissance des objectifs et des écarts en matière de diversité contribuera également à l'embauche d'un plus grand nombre d'employés en situation de handicap. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens vivent à l'abri de la discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Cibles du CMI :</i> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois,	Résultat de l'indicateur : Les données de 2024-2025 ne sont pas disponibles. Notes : En mai 2025, le gouvernement du Canada a annoncé avoir dépassé son objectif d'embaucher 5 000 nouveaux employés en situation de handicap d'ici 2025, en accueillant près de 7 000 fonctionnaires en situation de handicap. Le CRTC a contribué à l'atteinte de cet objectif en embauchant cinq nouveaux fonctionnaires qui se sont identifiés en tant que personnes en situation de handicap en 2024-2025.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			politiques et mesures adéquates en la matière.	

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 10 – Inégalités réduites

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation du CRTC soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Les services de télécommunication dans le Grand Nord Le CRTC franchit une étape majeure pour aider à rendre les services Internet plus fiables et abordables pour les résidents du Grand Nord ¹ . Le CRTC applique une approche de réconciliation qui comprend la consultation et la mobilisation continue des communautés autochtones et des gouvernements.	Les télécommunications dans le Grand Nord contribuent à l’avancement de ce qui suit : L’ambition canadienne du Cadre d’indicateurs canadiens : « Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables. »	En 2024-2025, le CRTC a annoncé trois mesures clés visant à améliorer les services de télécommunication dans le Grand Nord. Premièrement, pour aider à améliorer l’abordabilité, le CRTC a instauré une nouvelle subvention mensuelle pour les services Internet de détail, offerte à tous les foyers du Grand Nord, quel que soit leur fournisseur de services Internet. Une consultation publique a été lancée en janvier 2025 pour peaufiner la subvention. Deuxièmement, pour aider à améliorer la qualité et la fiabilité des services Internet, le CRTC a exigé que Norouestel Inc., le plus grand fournisseur de la région, fournisse des crédits automatiques aux clients lorsque les services Internet terrestres sont interrompus pendant 24 heures ou plus. Troisièmement, pour favoriser la concurrence et élargir le

¹ Aux fins de cette instance, le Grand Nord désigne l’ensemble des Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, le Yukon et certaines parties du nord de la Colombie-Britannique et de Fort Fitzgerald, en Alberta.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		choix des consommateurs, le CRTC a facilité l'utilisation du réseau de Norouestel Inc. et l'offre de services aux résidents du Grand Nord.
Fonds pour la large bande Le CRTC a amorcé une instance en vue d'examiner et de mettre à jour la politique du Fonds pour la large bande, compte tenu des changements intervenus dans le contexte du financement depuis l'établissement de la politique. Il s'agit notamment d'envisager un flux de financement particulier aux Autochtones et de reconnaître le rôle et l'engagement du CRTC en faveur de la réconciliation et du renouvellement des relations entre le Canada et les peuples autochtones.	Le Fonds pour la large bande contribue à l'avancement de ce qui suit : L'ambition canadienne du Cadre d'indicateurs canadiens : « Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables. »	En 2024-2025, le CRTC a pris des mesures en vue d'améliorer le Fonds pour la large bande. Ces améliorations aideront à connecter plus rapidement et plus facilement les Canadiens aux services Internet haute vitesse et aux services de téléphonie cellulaire. Le CRTC a terminé la première phase de son examen et a apporté trois améliorations clés au Fonds pour la large bande. Premièrement, le CRTC a facilité le dépôt d'une demande et a accéléré l'évaluation des projets. Deuxièmement, le CRTC s'est efforcé de mieux soutenir les demandeurs, les communautés et les projets autochtones dirigés par des Autochtones. Troisièmement, le CRTC a amélioré la façon dont il détermine les régions admissibles au financement, ce qui permet aux demandeurs potentiels de cerner plus facilement les communautés les plus difficiles à joindre afin qu'elles puissent être connectées plus rapidement. En réponse aux suggestions formulées par plusieurs parties concernant la révision de la politique sur le Fonds pour la large bande, le CRTC a également annoncé qu'il lancerait un processus pour créer un volet autochtone au Fonds pour la large bande. Il s'agira d'un processus distinct de l'examen général de la politique pour mieux collaborer avec les partenaires autochtones, respecter leurs droits et leurs traditions, et contribuer à la réconciliation.
Politique de radiodiffusion autochtone Le CRTC continuera d'élaborer conjointement une nouvelle politique de radiodiffusion autochtone avec les radiodiffuseurs, les créateurs de contenu et les publics des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Le CRTC tient une consultation publique en vue de mettre à jour la politique afin de s'assurer que toutes les formes de radiodiffusion au Canada, que ce soit en ligne ou par le biais de la radio et de la télévision, répondent aux besoins et	L'élaboration conjointe de la politique de radiodiffusion autochtone contribue à l'avancement de ce qui suit : Cibles du Cadre mondial d'indicateurs des Nations Unies 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de	En 2024-2025, le CRTC a poursuivi son instance déclinée en trois phases pour élaborer une nouvelle politique de radiodiffusion autochtone avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis qui répond aux besoins et aux intérêts des radiodiffuseurs, des créateurs et des audiences de contenu autochtones. La deuxième phase comprenait une consultation publique en vue de recueillir des opinions sur la façon de soutenir les radiodiffuseurs et les créateurs autochtones, et sur la façon de s'assurer que les histoires et

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
aux intérêts des peuples autochtones. La consultation lance officiellement la phase 2 de l’élaboration conjointe et découle directement des points de vue exprimés lors des séances de mobilisation en début de processus complétées à la phase 1. Le CRTC travaillera avec des représentants et des participants autochtones pour élaborer conjointement une politique qui aboutira à une politique de radiodiffusion autochtone modernisée. Le cadre renouvelé s’appuiera sur l’autodétermination et contribuera à garantir que les histoires et voix autochtones sont représentées, faciles à trouver et partagées sur toutes les plateformes.	leur religion ou de leur statut économique ou autre » et 10.3 « Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ».	les voix autochtones soient représentées, faciles à trouver et diffusées sur toutes les plateformes.
Règles pour la description sonore ou la vidéo description Le CRTC élaborera une politique réglementaire en matière de description sonore et de vidéo description qui permettra aux téléspectateurs d’accéder équitablement à la programmation, quelle que soit la plateforme.	La politique réglementaire en matière de description sonore et de vidéo description contribuera à l’avancement de ce qui suit : Cibles du Cadre mondial d’indicateurs des Nations Unies 10.2 « D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre » et 10.3 « Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ».	En 2024-2025, le CRTC a lancé une consultation publique afin d’élaborer une politique réglementaire pour la distribution de vidéo description et de description sonore ² pour s’assurer que les diffuseurs, y compris les services de diffusion continue en ligne, offrent une programmation accessible aux personnes aveugles ou malvoyantes.

² La vidéo description et la description sonore permettent aux personnes aveugles ou malvoyantes d’avoir un accès complet au contenu visuel. La vidéo description fournit une narration de détails visuels importants et de l’information sur les actions, les personnages, les changements de scène et le texte à l’écran qui ne peuvent être compris seulement à partir de la piste sonore principale. La description sonore est souvent utilisée pour les émissions d’information (y compris les nouvelles, les bulletins météorologiques, les résultats sportifs et les données financières) et fournit une description en voix hors champ qui décrit les éléments clés, comme le texte et les graphiques diffusés à l’écran.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Règles pour le sous-titrage codé Le CRTC élaborera une politique réglementaire en matière de sous-titrage codé qui permettra aux téléspectateurs d’accéder équitablement à la programmation, quelle que soit la plateforme.	La politique réglementaire en matière de sous-titrage codé contribuera à l’avancement de ce qui suit : Cibles du Cadre mondial d’indicateurs des Nations Unies 10.2 « D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre » et 10.3 « Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ».	En 2024-2025, le CRTC a lancé une consultation publique afin d’élaborer une politique réglementaire pour le sous-titrage codé³ pour s’assurer que les diffuseurs, y compris les services de diffusion continue en ligne, offrent une programmation accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.
<i>Loi sur la diffusion continue en ligne</i> Le CRTC a établi un plan pluriannuel pour mettre en œuvre la <i>Loi sur la diffusion continue en ligne</i> (LDCL) et veille à ce que le contenu audio et audiovisuel canadien soit largement accessible sur les services de diffusion en continu en ligne. Dans le cadre de son plan, le CRTC lancera plusieurs procédures publiques, notamment pour examiner les options concernant les contributions que devraient apporter les services de diffusion en continu en ligne et les radiodiffuseurs traditionnels afin de soutenir la création et la promotion de contenu canadien et autochtone. Le CRTC se mobilisera activement auprès des peuples autochtones au cours du processus de mise en œuvre et tiendra compte de la diversité, de l’équité et de l’inclusion lors de l’élaboration de ses politiques réglementaires.	La mise en œuvre de la <i>Loi sur la diffusion continue en ligne</i> contribue à l’avancement de ce qui suit : Cibles du Cadre mondial d’indicateurs des Nations Unies 10.2 « D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre » et 10.3 « Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ».	En 2024-2025, le CRTC a publié La voie à suivre – Soutenir le contenu canadien et autochtone au moyen de contributions de base. Cette décision découle d’une consultation publique au cours de laquelle on a reçu plus de 360 soumissions et entendu plus de 120 groupes, y compris des organisations autochtones, ainsi que des groupes méritant l’équité. Elle exige que les services de diffusion continue en ligne consacrent des fonds à des domaines où les besoins sont immédiats, comme les nouvelles locales à la radio et à la télévision, le contenu en langue française et le contenu autochtone. Plus précisément, avec cette décision, le CRTC a pris des mesures pour remédier aux inégalités dans le système canadien de radiodiffusion en consacrant des fonds au Fonds du Bureau de l’écran autochtone (FBEA), au Fonds du Bureau de l’écran des Noirs (FBÉN), au Fonds canadien de l’écran indépendant pour les créateurs afro-descendants et racisés (FCEI), au Fonds pour l’accessibilité de la radiodiffusion (FAR), au Bureau de la

³ Le sous-titrage codé permet aux personnes sourdes ou malentendantes d’avoir pleinement accès au contenu audiovisuel en affichant ce qui est dit et en fournissant de l’information contextuelle supplémentaire au spectateur en décrivant qui parle, quelle musique joue et d’autres signaux sonores.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		musique autochtone (BMA) et à d’autres fonds qui soutiennent les producteurs et le contenu autochtones et en quête d’équité.
Équipe des relations autochtones Dans le cadre de sa stratégie de mobilisation, le CRTC créera une équipe des relations autochtones dédiée à la mobilisation avec les groupes et les communautés autochtones. Cette équipe sera dirigée par des Autochtones, avec un personnel essentiellement autochtone, et élaborera ses approches en matière de mobilisation avec des partenaires autochtones. Cette équipe soutiendra les groupes autochtones et les autochtones eux-mêmes dans les processus du CRTC et s’efforcera d’éliminer les obstacles à la participation.	L’équipe des relations autochtones contribuera à l’avancement de ce qui suit : Cible du Cadre mondial d’indicateurs des Nations Unies 10.2 « D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».	En 2024-2025, le CRTC a continué de collaborer avec les communautés, les organisations et les partenaires de l’industrie autochtones par l’intermédiaire de l’Équipe des relations autochtones (ERA). L’ERA est une équipe dirigée par des Autochtones et composée principalement de membres du personnel autochtones. L’équipe appuie la participation des autochtones et des groupes autochtones aux instances du CRTC ainsi qu’aux industries qu’il réglemente. Elle a continué à agir comme point de contact dédié axé sur l’établissement et le maintien des relations pertinentes avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ainsi qu’avec les parties intéressées, sur la base du respect et de la confiance mutuels. L’ERA a également travaillé à l’interne pour promouvoir les pratiques exemplaires en matière de mobilisation des peuples autochtones et pour promouvoir les points de vue des peuples autochtones dans le processus d’élaboration des politiques. La participation accrue des parties autochtones aux processus du CRTC donne des décisions et des politiques plus inclusives qui tiennent compte du caractère unique et de l’expérience vécue des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
Service de relais vidéo Le CRTC poursuivra l’instance de l’examen du cadre réglementaire du service de relais vidéo (SRV) au Canada afin de s’assurer que ce service répond aux besoins des Canadiens dont la langue maternelle est la langue des signes.	Le service de relais vidéo contribue à l’avancement de ce qui suit : Cible du Cadre mondial d’indicateurs des Nations Unies 10.2 « D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur	En 2024-2025, le CRTC a publié une mise à jour de la politique réglementaire confirmant que le SRV demeure un service de télécommunication de base qui doit être offert au Canada ⁴ . La politique actualisée contribuera à rendre le service plus inclusif, diversifié et convivial. Elle donne également à l’administrateur canadien du SRV (ACS) la souplesse et les ressources nécessaires pour améliorer le service afin de

⁴ Le service de relais vidéo (SRV) est un service de télécommunications de base qui permet aux personnes ayant un trouble d’audition ou de la parole d’utiliser le langage gestuel pour communiquer avec les utilisateurs des services téléphoniques vocaux. Le service est disponible partout au Canada, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
	handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».	répondre à l'évolution des besoins de ses utilisateurs et de tirer parti des progrès technologiques.
Approvisionnement en services de traduction en langue des signes Le CRTC établira un contrat d'entreprise pour améliorer l'accès aux services de traduction en langue des signes. Ce contrat se transformera progressivement en un contrat à long terme, financé de manière centralisée et accessible à tous les secteurs du CRTC qui publient des documents accessibles. Cette initiative contribuera à rendre le contenu du CRTC accessible à un plus grand nombre de Canadiens.	Un contrat d'entreprise pour améliorer l'accès aux services en langues des signes au sein de l'organisation contribue à l'avancement de ce qui suit : Cible du Cadre mondial d'indicateurs des Nations Unies 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».	En 2024-2025, le CRTC a remplacé les contrats individuels de services de traduction en langue des signes par un contrat consolidé basé sur des tâches afin d'améliorer les délais de prestation et d'accroître la disponibilité du contenu lié aux consultations. Le CRTC a également commencé des travaux en vue d'établir un contrat d'entreprise pluriannuel pour les services de traduction en langue des signes. La supervision et les ressources ont également été regroupées pour mieux répondre à l'évolution des besoins en communication.
Présentation du contenu en langues des signes sur le site Web du CRTC Une nouvelle fonction de recherche et un nouveau dépôt central seront ajoutés au site Web du CRTC. Le dépôt rassemblera tout le contenu en langue des signes du CRTC en un seul endroit pratique.	Une fonction de recherche et un dépôt central du contenu en langues des signes du CRTC sur le site Web du CRTC contribue à l'avancement de ce qui suit : Cible du Cadre mondial d'indicateurs des Nations Unies 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».	En 2024-2025, le CRTC a ajouté une nouvelle fonction de recherche et un nouveau dépôt central à son site Web. Ces changements rassemblent tout le contenu lié aux langues des signes en un seul endroit et appuient la reconnaissance des langues des signes.



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

Le CRTC est un tribunal administratif chargé de réglementer et de superviser le système de communication du Canada dans l’intérêt du public. Bien que son champ d’action dans ce domaine soit limité, le CRTC s’est engagé à réduire les déchets et à promouvoir des pratiques durables en matière d’approvisionnement public. À cette fin, le CRTC cherche à renforcer ses critères en matière d’achats écologiques. Pour atteindre cet objectif, tous les spécialistes de l’approvisionnement et de la gestion du matériel du CRTC seront formés en matière d’achats écologiques.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d’ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Améliorer les critères d'approvisionnement écologique	Veiller à ce que tous les spécialistes des achats et de la gestion du matériel soient formés aux achats écologiques (par exemple, le cours de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques, ou un cours équivalent) dans l'année qui suit leur embauche. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage de spécialistes des achats et de la gestion du matériel formés aux achats écologiques dans l'année qui suit leur embauche. Point de départ : 33 % en 2022-2023. Cible : 100 % chaque année jusqu'en 2026-2027	Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et sont censés inciter les fournisseurs à réduire les répercussions environnementales des biens et services qu'ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement. Les objectifs ou ambitions pertinents: <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens consomment de manière durable. <i>Indicateur du CIC :</i> 12.2.1 Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement. <i>Cible du CMI :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	Résultat de l'indicateur : 100 % à partir de mars 2025 Notes : Deux nouveaux employés suivront le cours <i>Achats écologiques (COR405)</i> d'ici la fin de l'été 2025, dans l'année qui suit leur embauche.



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

Bien que le champ d’action du CRTC dans ce domaine soit limité, il s’est engagé à prendre des mesures relatives aux changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les polluants climatiques de courte durée de vie ainsi qu’en améliorant la résilience. À cette fin, le CRTC a pris des mesures dans le cadre de ses capacités limitées pour se débarrasser de sa flotte de véhicules et pour établir une politique selon laquelle aucun nouveau véhicule ne sera acheté à l’avenir.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d’ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de	Le CRTC s’est débarrassé de ses deux seuls véhicules en juillet 2023 dans le cadre du programme des surplus du gouvernement	Indicateur de rendement : Aucun véhicule n’est acheté.	Les voitures et les camions contribuent de manière importante aux émissions de gaz à effet de serre au Canada. Sans véhicule,	Résultat de l'indicateur : 0 véhicule en 2024-2025

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement	du Canada. Le Conseil ne prévoit pas d'acheter de nouveaux véhicules à l'avenir. Programme : Services internes	Point de départ : Zéro véhicule à partir de juillet 2023. Cible : En cours	le CRTC réduira ses émissions de gaz à effet de serre et contribuera à la réduction générale de ces émissions au Canada. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. <i>Cible du CIC :</i> D'ici à 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici à 2050, parvenir à la carboneutralité pour l'ensemble de l'économie. <i>Indicateur du CIC :</i> 13.1.1 Émissions de gaz à effet de serre <i>Cible du CMI :</i> 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	

Intégration du développement durable

Le CRTC continuera à veiller à ce que son processus décisionnel prenne en compte les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). L'EES d'un projet de politique, de plan ou de programme comprend une analyse des répercussions de cette proposition sur l'environnement, y compris sur les objectifs et cibles pertinents de la SFDD.

Les déclarations sur les résultats des évaluations du CRTC sont rendues publiques lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une EES détaillée (voir [ici](#)). La déclaration publique vise à montrer que les effets sur l'environnement (y compris sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD) des politiques, plans ou programmes approuvés ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

Le CRTC n'a pas réalisé d'EES détaillée en 2024-2025. En tant que tribunal indépendant et quasi judiciaire, le CRTC ne soumet pas généralement des propositions ou des demandes, telles que des mémoires au Cabinet ou des demandes de financements transmises au premier ministre et au ministre des Finances pour décision, qui sont soumises à la [Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique](#).

